

UNCTAD Expert Meeting on Systems and National Experiences for
Protecting Traditional Knowledge, Innovations and Practices

Geneva
30 October – 1 November 2000

**Protection des connaissances, innovations et pratiques
traditionnelles au Togo, notamment dans le domaine de
l'agriculture, des forêts et de la médecine**

Prepared by

Mme Kanda N'na Sary

**Chef Division Transfert de Technologie à la Structure Nationale
de la Propriété Industrielle du Togo au Ministère du commerce,
de l'Industrie, des Transports et du Développement
de la Zone Franche**

Togo

Communication du Togo à la Réunion d'experts sur les systèmes de protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et l'expérience acquise au niveau national en la matière.

Genève, du 30 octobre au 1^{er} novembre 2000

<p><u>Thème :</u> <i>Protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelle au Togo, notamment dans le domaine de l'agriculture, des forêts et de la médecine.</i></p>

Présentée par : *Mme KANDA N'na Sary
Chef Division Transfert de Technologie
à la Structure Nationale de la Propriété Industrielle du Togo
au Ministère du commerce, de l'Industrie, des Transports et du
Développement de la Zone Franche*

La présente communication s'articulera autour des points suivants :

- I. Brève présentation du Togo
- II. Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles au Togo, dans le domaine de l'agriculture, des forêts et de la médecine
- III. Protection de ces connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.

I. **Brève présentation du Togo**

Le Togo a une superficie de 56.000 km² et une population d'environ 4,5 millions d'habitants.

Le Togo est composé de 5 régions économiques (voir schéma 1). Sa capitale est Lomé. Il est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par le Golfe de Guinée, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. La langue officielle au Togo est le Français.

II. **Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles au Togo, dans le domaine de l'agriculture, des forêts et de la médecine**

A/ **Agriculture**

i. Introduction

Au Togo, on ne peut pas parler de l'agriculture sans parler de l'élevage et de la pêche car ce sont des domaines interdépendants. L'agriculture, l'élevage et la pêche constituent de loin le secteur le plus important en fourniture d'emploi et de revenus ; environ 70% de la population active en moyenne en dépendent et parmi ceux-ci, près de 90% cultivent les vivriers.

La contribution de ce secteur au Produit Intérieur Brut (PIB) est de 33%. Ce pourcentage, constant depuis 10 ans a atteint 47,6% en 1993. Les productions vivrières les plus importantes : maïs, manioc, igname représentent 60% du PIB auquel l'élevage contribue pour 15% et la pêche pour 0,4%.

Les trois principales cultures d'exportations : le café, le cacao et le coton procurent à l'Etat environ 10% de ses recettes.

A la lumière de l'ensemble des actions entreprises, des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus en 37 ans de développement, on peut affirmer que le secteur agricole, très important pour notre économie ne donne pas encore le plein de son potentiel, en raison des nombreuses contraintes sociales, économiques, financières et techniques auxquelles il fait face.

Dans ce contexte, des stratégies et moyens d'action ont été adoptés pour relancer la production agricole en vue de satisfaire les besoins alimentaires de la population en forte croissance et de promouvoir les échanges avantageux pour le pays.

ii. Caractéristiques de l'agriculture togolaise

L'agriculture togolaise est assurée par de petits exploitants ou paysans traditionnels, acteurs émérites qui ont toujours garanti à notre pays sa relative sécurité alimentaire.

Les principaux systèmes de production se rattachent aux systèmes pastoral, agro-pastoral et agricole.

Le niveau d'organisation économique des producteurs est faible et leur système de production est fondé sur des techniques culturales et un outillage archaïques. Les exploitations familiales de dimensions très réduites inférieures à deux hectares en moyenne, bénéficient de l'appui technique des services d'encadrement dont les réorganisations successives ont eu pour objet de promouvoir le développement à la base.

Plusieurs institutions interviennent directement dans ce secteur : il s'agit du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et ses organisations sous tutelle. Leurs prestations de services sont assurées par des structures techniques centrales régionales et par des projets nationaux et régionaux tels que :

- les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR), structurées en 22 secteurs de développement agricole et en inspections vétérinaires ;
- la Structure Nationale d'Appui à la Filière Café-Cacao (SAFICC) avec 2 secteurs de développement.

Les questions environnementales au niveau des régions sont prises en charge par 5 Directions Régionales relevant du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Toujours pour l'environnement, des appuis techniques sont également apportés aux institutions rurales par des ONG qui sont : Sasakawa, CARE INTERNATIONAL, Rafia, IFDC, INADES-Formation, Volontaires du Progrès, etc...

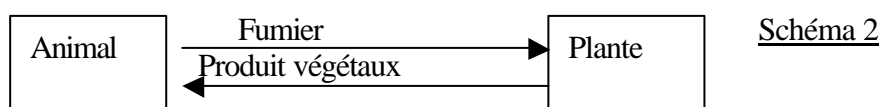
iii. *Stratégies, moyens d'action et résultats obtenus*

➤ Stratégies

Elles sont appuyées sur l'intensification, l'extension, la diversification des cultures, le nomadisme agricole et la jachère afin de pallier la pauvreté des sols qui ont été conquis sur la forêt ou la savane. Elles visent aussi la promotion de la professionnalisation du monde rural, la réalisation d'infrastructures socio-économiques (magasins, pistes, forages, périmètres irrigués) et encouragent la production animale et halieutique, l'amélioration des sols, la promotion de la culture spécifiques d'exportation : café, cacao, coton, palmier à huile, bois, etc..

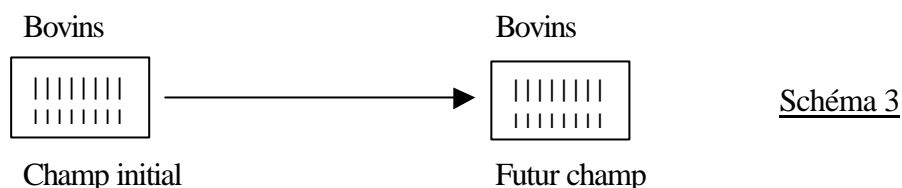
Au Togo, la plupart des paysans pratiquent un système mixte : l'éleveur est lui-même agriculteur car l'élevage profite à l'agriculture et vis versa.

1^{er} exemple : Dans la culture attelée, l'éleveur-agriculteur utilise le fumier abandonnée par les bovins pour enrichir ses champs et les produits végétaux pour nourrir ces animaux ; c'est une association d'activités à bénéfices réciproques.



Avant la culture attelée, les bovins sont conduits aux pâturages chaque matin, le soir ces bovins sont maintenus aux piquets sur l'étendue du futur champ à cultiver.

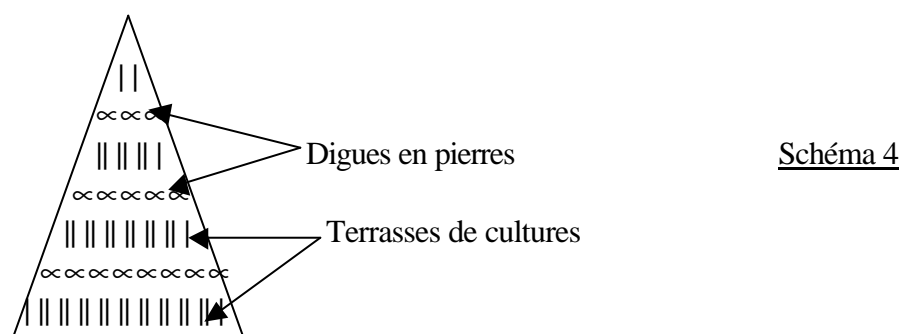
Dès les premières pluies, ces animaux sont déplacés sur un autre futur champ et l'emplacement initial est utilisé pour la culture vivrière. De cette façon, les éleveurs-agriculteurs font des économies substantielles en évitant d'acheter des engrais chimiques qui coûtent très cher dans mon Pays et qui, à la longue détériorent les champs.



Ce système représente même un très grand avantage sur le plan mondial où on préfère les produits biologiques aux produits chimiques car ces derniers peuvent être néfastes pour la santé humaine.

2^e exemple : Un autre système traditionnel consiste à élever les moutons, les chèvres et les volailles en divagation. Le soir, on les fait rentrer dans des enclos où ils laissent leur fumier qui sera utilisé plus tard pour engraisser les champs en début des saisons de pluies.

3^e exemple : Système traditionnel particulier de culture vivrière au Nord du Togo. Dans la région de la Kara, il y a un système traditionnel particulier de culture vivrière en zones montagneuses : c'est la culture en terrasses qui consiste à éviter l'érosion et l'appauvrissement des sols.



Dans le cadre de l'innovation des systèmes traditionnels dans le domaine de l'agriculture, l'élevage et la pêche, plusieurs projets ont été initiés et mis en œuvre et la politique du gouvernement recouvre les points suivants :

- développement et adoption des technologies modernes ;
- fourniture des intrants ;
- sensibilisation, mobilisation et formation des bénéficiaires dans le but d'une production efficace des bien alimentaires ;
- participation active des populations motivées.

➤ **Moyens d'action ou facteurs de production**

a) *La terre*

Environ 1,4 millions d'hectares par an soit 41% des superficies cultivables qui se chiffrent à 3,4 millions d'hectares.

b) Les ressources humaines

Approximativement les paysans encadrés font 364.500 soit 46% des actifs agricoles estimés à environ 793.000.

Il y a près de 4.000 organisations professionnelles agricoles dont environ 650 groupements féminins.

c) Les ressources financières

Elles incluent les ressources de l'Etat et l'assistance extérieure. De 12,9 milliard en 1988, le niveau des ressources a progressivement diminué jusqu'à 2.957 millions de francs CFA aujourd'hui. Cette diminution est causée par l'interruption de l'assistance extérieure depuis octobre 1990 à ce jour.

d) Les intrant : ce sont :

- les engrais chimiques : la consommation a baissé entre 1996 à ce jour dans la culture vivrière et est restée constante pour la culture du coton ;
- l'utilisation des semences améliorées des cultures vivrières : seulement 12% de semences améliorées sont utilisées pour les vivriers alors que pour le coton, le cacao et le café cette utilisation est de 100% ;
- la distribution des produits vétérinaires/pharmaceutiques : il y a souvent des ruptures de stocks ;
- les aliments pour bétails ;
- la traction animale en progrès grâce l'introduction de la motorisation en 1975 . Ainsi, le nombre d'attelages est passé de 4195 en 1984 à 9774 et plus actuellement. Les barrages et retenues d'eau construits entre 1969 et 1989 sont à réhabiliter.
- les bas-fonds estimés à 240.000 ha et les superficies couvertes en maraîchage avoisinent 850 ha.
- les pistes rurales : de 1969 à 1989, le kilométrage des pistes ouvertes avoisines 6.340. Leur entretien devient de plus en plus difficile faute de ressources suffisantes.

➤ Résultats obtenus

a) Productions vivrières

En 1996

Produits	Céréales	Tubercules	Légumineuse
Tonnes	616000	960000	70260
% des besoins de ces produits	95	136	152

Cependant, en ce jour, l'évolution de ces cultures n'est pas encore à un rythme satisfaisant.

b) Productions animales en effectif par espèce

Le secteur de la viande est demeuré déficitaire jusqu'à ce jour.

ANNEE	1997	1998	1999
Bovins	271.289	273.230	275.184
Ovins	1.149.879	1.274.346	1.414.524
Caprins	1.229.435	1.292.233	1.356.845
Volailles	6.504.000	6.866.000	7.277.960
Porcins	312.000	278.000	283.560

c) Production halieutique en tonnes

ANNEE	1996	1997	1998
Poissons	14.000	15.000	13.400

d) Productions des cultures de rente

- Coton

Période	1961-1966	1984-1989	1994-1995	1995-1996
Taux de croissance (%)	4,5	9,5		
Tonnage			130.000	102.000

- Café : a stagné de 1961 à 1984 avant de progresser de 11,3% entre 1984 et 1989 grâce à l'introduction du matériel génétique plus performant. Aujourd'hui les plantations totalisent 40.000 hectares.

- Cacao : a régressé entre 1984 et 1989 avec un rythme négatif de (-10,4%). Aujourd'hui les plantations couvrent environ 30.000 ha.

- Palmier à huile : Aujourd'hui les palmerais sont de 5.700 ha dont 2.000 ha de plantations privées. Il y a une dégradation graduelle qui accentue la chute de la production: 14.700 tonnes en 1982 et 3.000 tonnes en 1996.

iv. Stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche

Ces activités sont principalement réservées aux femmes.

- Traitement du manioc : il se fait pour la consommation et pour la vente ; cela permet aux femmes de payer l'écolage des enfants. Le traitement se fait pour ôter les toxines du manioc et pour éviter sa détérioration. Traditionnellement les femmes utilisent des rrapeuses pour rendre en poudre le manioc qu'elles grillent après. Actuellement, des groupes de femmes possèdent des moulins à manioc. Cette activité permet aux femmes de payer l'écolage des enfants.

- Vente des viandes de porcins et de volailles sous forme de soupes accompagnées de ‘tchouk’ (boisson à base de sorgho).
- Fumage et séchage du poisson: permettent la conservation du poisson pour la consommation et la vente. Les femmes utilisent généralement des fours traditionnels pour le fumage. Grâce aux dons de Tele-Food, elles ont actuellement des fours modernes. Elles se procurent ainsi des moyens financiers pour aider leurs familles.
- Conservation par séchage des denrées alimentaires: ce domaine est principalement aux femmes. Grâce au financement des projets Tele-Food (mis sur place par les gouvernements membres de la FAO), les femmes sont en mesure d'améliorer la production alimentaire et d'assurer une meilleure sécurité alimentaire et un revenu pour leur famille.

B/ Forêts

Il y a que des forêts classées et des faunes qui ne sont pas denses. Les produits forestiers qui représentent 11% du PIB ne couvrent que 8,5% des besoins en bois de feu et en charbon (700.000 m³/an). On constate une dégradation progressive alarmante des potentialités naturelles (défrichement de 15.000 ha/an) qui se manifeste par une disparition des formations forestières riches au profit des savanes arbustives.

C/ Domaine de la médecine traditionnelle

i. Introduction

Comme partout ailleurs en Afrique, parallèlement à l'utilisation des services qu'offrent les centres de santé et les établissements hospitaliers, une importante fraction de la population togolaise utilise quotidiennement les soins de la médecine traditionnelle qui est plus accessible et reste le premier recours des populations.

Dans le souci d'assurer des soins de santé efficaces et accessibles à toutes les collectivités, le gouvernement a entrepris depuis plusieurs années, d'intégrer au système national de santé, cet important potentiel que constitue la médecine traditionnelle.

Dans cette optique, des études et recherches sur les plantes médicinales ont donné des résultats qui autorisent tous les espoirs. Cependant, force est de reconnaître, que les différents acteurs intervenant dans ce secteur, opèrent dans un certain désordre, faute d'une politique cohérente exprimée dans un document officiel de référence.

Pour combler cette lacune, le Ministère de la Santé Publique en 1996 en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a élaboré un document bien travaillé à l'aide des informations, de la documentation sur la médecine traditionnelle au Togo et en Afrique et à l'aide des consultations au niveau d'une commission de la santé et des membres du gouvernement.

Le texte de ce document s'articule autour des points suivants :

- a) Fondements ; b) Objectifs ; c) Stratégies ; d) Orientations des activités ;
- e) Structures et institutions ; f) Coopération

ii Différente phases de la médecine traditionnelle

a. Fondements

La politique togolaise en matière de médecine traditionnelle se fonde sur les recommandations de plusieurs assises nationales et internationales dont les plus importantes sont au nombre de 12.

Quelques exemples de ces assises :

- le premier symposium de l'OUA sur la médecine et la pharmacopée traditionnelles africaines à Dakar en 1968.
- la Conférence Nationale Souveraine de 1991 dans ses résolutions sur la santé.
- la création du Centre Universitaire de Recherche et de Formation sur les Plantes Médicinales en 1995.

Toutes ces rencontres ont insisté sur la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale, prenant en compte les considérations suivantes :

1. Malgré le développement de la médecine moderne, on constate que les soins de cette médecine restent limités à 30-40% de la population, tandis que la majorité, pour des raisons d'accès, de coût et de culture, reste encore largement tributaire de la médecine traditionnelle, généralement en zones rurales. Il importe donc, de valoriser la médecine traditionnelle, dans une optique d'équité et de justice sociale.
2. La croissance démographique très rapide par rapport à la croissance économique, risque d'aggraver l'insuffisance de couverture sanitaire et d'accentuer la dépendance extérieure, s'il n'est pas mis en œuvre une politique de valorisation et d'utilisation optimale des ressources locales disponibles, dont la médecine traditionnelle avec son riche potentiel que représentent les plantes médicinales.
3. La médecine traditionnelle est avant tout un héritage culturel, un ensemble de réponses originales de nos ancêtres face à la maladie. Avant la modernisation, elle représentait le seul recours en matière de soins de santé. C'est une marque authentique de notre civilisation et un élément important de notre identité culturelle.
A cet effet, elle mérite d'être réhabilitée et protégée des tendances qui la relèguent au rang d'une médecine hérétique.
4. La médecine traditionnelle est un ensemble de savoirs et de savoir-faire, dont les fondements sont encore peu explorés et expliqués scientifiquement. Leur étude systématique et approfondie pourrait permettre la mise au point de certaines techniques thérapeutiques représentant un apport précieux à la médecine moderne à l'image de l'acupuncture de la médecine traditionnelle chinoise.
5. Si certains tradithérapeutes possèdent une bonne maîtrise de leur art, d'autres par contre ne sont que de vulgaires imposteurs, exploitant la crédulité des malades non avertis. Par leur incompétence, ils constituent un véritable danger pour la santé des populations portant ainsi préjudice à la crédibilité des praticiens authentiques. Il importe donc que des mesures appropriées soient prises pour protéger les populations contre l'esprit de lucre des "faux guérisseurs".

Les points suivant : b. Objectifs, c. Stratégie, d. Activités, et e. Structures et institutions, sont traités dans le tableau ci-joint en annexe.

f. Coopération

Compte tenu de la faiblesse des ressources budgétaires de l'Etat, une telle politique nationale n'a de chance de réussir que dans le cadre d'une large coopération aux niveaux africains et international :

- au niveau africain : il s'agit de profiter des expériences positives acquises chez les uns, et d'éviter de s'engager dans des voies qui ont conduit à des échecs chez les autres.
- au niveau international : cette coopération vise à l'obtention de l'information scientifique, l'acquisition du financement et de l'équipement, la formation des chercheurs et l'assistance technique.

iii Quelques maladies traitées

Paludisme, hémorroïdes, règles douloureuses, faiblesses sexuelles, stérilité, maladies de foie et de cœur, la toux, les diarrhées, etc..

Il s'agit d'un traitement symptomatique qui repose essentiellement sur l'utilisation de plantes médicinales à vertus multiples. Il existe une infinité de recettes traditionnelles employées pour soigner ces maladies.

iv Les maîtres de la médecine traditionnelle et des pharmacopées togolaises

Ils sont appelés guérisseurs, thérapeutes ou tradi-praticiens. Ce vocable englobe par ordre d'importance, les sorciers, féticheurs, devins voyants, devins initiés et herboristes. Ce sont eux qui détiennent le pouvoir de guérir traditionnellement au Togo.

III. Protection des connaissances traditionnelles

Nul n'ignore aujourd'hui le rôle que peuvent ou doivent jouer les connaissances traditionnelles dans les différents secteurs. Mais force est de constater malheureusement que ces connaissances, innovations ou pratiques traditionnelles ne sont pas du tout protégées ou le sont insuffisamment.

Elles sont fréquemment violées, pillées ou détruites. Elles sont exploitées sans le consentement ou l'autorisation des ayants droit.

Cette absence de protection efficace entraîne d'énormes préjudices aux droits et intérêts des créateurs traditionnels et à ceux de leurs communautés

Par exemple dans mon pays le Togo, il n'y a pas encore de système de protection spécifique des connaissances traditionnelles, d'ailleurs, on en parle très peu. La protection des connaissances traditionnelles s'inscrit pour le moment dans le cadre de la législation en matière de protection des œuvres littéraires, artistiques et du folklore ; la protection de la propriété industrielle et la protection du patrimoine culturel.

Comme nous l'avons dit plus haut, à notre connaissance aucune stratégie n'est encore mise en place pour une protection spécifique des connaissances traditionnelles.

Mais nous pensons qu'il est impératif d'élaborer un système de protection sus generis des connaissances traditionnelles.

Ce type de protection permettra de promouvoir l'intérêt porté aux connaissances, innovations et pratiques traditionnelles compte tenu du rôle déterminant qu'elles ont à jouer dans le développement économique, social et culturel du Togo. L'exploitation des connaissances traditionnelles sans l'autorisation des ayants droit constituant une menace non seulement économique mais aussi culturelle ; elles doivent être protégées tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Les individus qui sont à la base de ces connaissances doivent recevoir de l'argent en reconnaissance de leurs inventions.

Il faut instituer des mesures de sauvegarde et des sanctions contre l'utilisation injuste et illicite des connaissances traditionnelles. Dans le droit coutumier, la protection des connaissances traditionnelles n'est pas réglementée de façon formelle.

Souvent les dépositaires de ces connaissances n'ont qu'une seule arme : c'est de ne pas divulguer ces connaissances. Elles restent secrètes en leur détenteurs initiaux. Dès qu'ils décident de les divulguer c'est aux membres de la famille ou à leurs propres descendances. La cession telle qu'on la connaît dans le droit positif n'est pas réglementée. Elle se fait néanmoins à l'occasion d'une cérémonie symbolique et moyennant une contrepartie modique qui peut être en espèce ou en nature.

L'utilisation des instruments actuels aux droits de propriété intellectuelle aux fins de la protection des connaissances traditionnelles n'appelle aucune appréciation particulière du simple fait qu'au Togo les connaissances traditionnelles n'ont pas encore fait l'objet d'une étude exhaustive et d'une réglementation formelle. Du coup, se pose le problème de recensement, d'identification, de préservation et de conservation des connaissances traditionnelles. Il y a aussi un déséquilibre dans la circulation et l'information de ces valeurs.

Néanmoins quelques lois réglementent l'agriculture, la pêche et l'élevage.

Par exemple : la loi N°98-012 du 11 Juin 1998 réglemente la pêche et la loi N°99-002 du 12 Février 1999 réglemente la police sanitaire des animaux sur le territoire togolais.

A la lumière de ce que nous venons de dire, il faudrait souligner que les connaissances traditionnelles ne sont pas encore suffisamment protégées et qu'il faudrait enclencher très rapidement le processus de mise en œuvre des stratégies de protection de ces connaissances traditionnelles.

Les femmes autant que les hommes sont dépositaires des connaissances traditionnelles, mais les femmes n'ont pas un grand rôle à jouer dans la prise de décisions et à l'élaboration de politique dans ce domaine. Cela est dû à la manifestation évidente de la non considération de la gent féminine par les sociétés traditionnelles. Au Togo les femmes luttent pour être pleinement associées à la prise des décisions dans ce domaine et elles comptent sur l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et la CNUCED pour les aider.

- **Transfert des connaissances traditionnelles**

L'accès aux connaissances traditionnelles est contrôlé en premier lieu par les dépositaires eux-mêmes surtout dans le cas où ces connaissances n'ont pas fait l'objet d'une déclaration ou d'un enregistrement auprès d'une institution compétente en la matière. Dans ce cas, le partage des avantages est laissé à l'appréciation et à la volonté des ayants droit.

La Structure Nationale de la Propriété Industrielle du Togo (SNPIT) n'a pas encore enregistré des demandes de protection dans le domaine des connaissances traditionnelles. Cela est dû au manque de sensibilisations et d'informations suffisantes sur l'importance cette protection mais surtout de la méfiance des détenteurs de ces connaissances étant donné qu'ils sont conservateurs.

- **Conclusion**

Pour que les connaissances traditionnelles puissent aider à la résolution des problèmes et changer les conditions de l'existence humaine, elles doivent faire l'objet d'une large diffusion. A cet effet, il faudrait éditer d'encyclopédies et publier des périodiques allant dans ce sens.

Les détenteurs et les utilisateurs des connaissances traditionnelles doivent accepter d'apporter leur concours à la création des réseaux d'informations à travers le Togo et le monde.